



Villemomble of O in @mairie.villemomble

## VACANCES D'ÉTÉ

Accueils de loisirs



**INSCRIPTIONS** DU LUNDI 14 AVRIL AU DIMANCHE 11 MAI

**INFORMATIONS:** villemomble.fr | PORTAIL FAMILLE

Pôle des affaires scolaires et périscolaires 13 bis, rue d'Avron 01 49 35 25 27 | enfance@mairievillemomble.fr www.villemomble.fr | espace-citoyens.villemomble.fr



\* Centres fermés, le lundi 14 Juillet, vendredi 15 août et le vendredi 29 août 2025



### Sommaire



• PRÉSENTATION: PAGE 3



• LES ACCUEILS OUVERTS DURANT L'ÉTÉ : PAGES 4-5



• ACTIVITÉS À LA BASE DE CHAMPS : PAGES 6



IMPORTANT: PAGE 7



• PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) : PAGE 8



• PETITS JEUX : PAGE 9-10



Les accueils de loisirs de Villemomble, structures d'accueil éducatives, ont pour objectif de développer chez l'enfant ses capacités à appréhender le monde, afin de lui permettre de former sa personnalité, tout en tenant compte de ses besoins et de l'aspect ludique. C'est pourquoi, l'équipe des accueils de loisirs élabore des projets pédagogiques et d'animation qui sont le support de cette démarche.

Durant les vacances d'été, des activités manuelles, des jeux collectifs, des pique-niques et des stages d'initiations sportives sont organisés, pour permettre aux enfants de vivre un réel moment de détente et de dépaysement.

Les plannings d'activités seront consultables, en début de séjour, sur le site de la ville afin de connaître le programme journalier www.villemomble.fr.

Des informations ponctuelles peuvent être données sur les structures sous forme d'affichettes. Consultez-les, pour le bien-être de votre enfant.

Vous trouverez à l'intérieur de cette brochure, les renseignements pour inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs.

Le pôle des affaires scolaires et périscolaires peut vous renseigner si vous le désirez par messagerie via votre portail famille ou au 01 49 35 25 27.

#### NOUS SOUHAITONS À TOUS LES ENFANTS UN AGRÉABLE SÉJOUR!

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ouverture et l'organisation des accueils de loisirs restent sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire d'ici le début du séjour.





### 1er séjour

Les accueils de loisirs seront ouverts:

DU LUNDI 7 JUILLET AU VENDREDI 1<sup>er</sup> AOÛT 2025 INCLUS (centres fermés le lundi 14 Juillet)

#### **MATERNEL**

#### **GALLIENI**

Accueille les enfants de Galliéni et Foch 94 av du G<sup>al</sup> Galliéni 01 49 35 97 05

#### **MONTGOLFIER**

Accueille les enfants de Montgolfier et Anne Frank 64 rue Montgolfier 01 49 35 97 00

#### **SAINT-EXUPÉRY**

Accueille les enfants de Saint-Exupéry, Mauriac, Pasteur et Prévert 56 avenue des Roses 01 45 28 98 88

#### ÉLÉMENTAIRE

#### **SAINT-EXUPÉRY**

Accueille les enfants de Saint-Exupéry et Leclerc 49 avenue des Roses 01 49 35 97 03

#### **LAMARTINE**

Accueille les enfants de Lamartine, Foch 1, 2, 3 Soleil et Anne Frank 75 avenue des Limites 01 49 35 96 98





### 2<sup>ème</sup> séjour

Les accueils de loisirs seront ouverts :
DU LUNDI 4 AU JEUDI 28 AOÛT 2025 INCLUS
(centres fermés le Vendredi 15 août et le vendredi 29 août 2025)

#### **MATERNEL**

#### **MONTGOLFIER**

Accueille les enfants de Montgolfier, Anne Frank, Foch et Galliéni 64 rue Montgolfier 01 49 35 97 00

#### **PASTEUR**

Accueille les enfants de Pasteur, Prévert, Saint-Exupéry et Mauriac 26 av Detouche 01 45 28 23 74

#### ÉLÉMENTAIRE

#### **LAMARTINE**

Accueille les enfants de Lamartine, Foch 1-2-3 Soleil et Anne Frank 75 avenue des Limites 01 49 35 96 98

#### **LECLERC**

Accueille les enfants de Leclerc et Saint-Exupéry 21/25 av du Capitaine Louys 01 45 28 28 31





#### LA BASE DE CHAMPS-SUR-MARNE POUR LES ENFANTS DE 8 À 12 ANS

Cet été, dans le cadre des activités des accueils de loisirs élémentaires, les enfants pourront bénéficier, durant une semaine en juillet et en août, d'activités en plein air à la base de Champs-Sur-Marne. (sous réserve de confirmation de la structure)

Cette semaine est réservée (en fonction des places disponibles) aux enfants inscrits à l'accueil de loisirs la semaine complète (voir les dates avec le directeur de l'accueil de loisirs).

Diverses activités terrestres et nautiques seront proposées aux enfants telles que canoë-kayak, voile, escalade, trampoline. Ils pourront se baigner dans l'espace aménagé de l'étang afin d'être sensibilisés à la baignade en « eau trouble ».

Il n'y a pas de coupon supplémentaire à remplir ; pour y participer, sollicitez le directeur de centre (places limitées).

Il est rappelé que pour les activités nautiques, le test préalable aux activités nautiques est obligatoire.

Il n'y a pas de coupon supplémentaire à remplir, pour y participer, sollicitez le directeur du centre (places limitées).

(Ces activités sont comprises dans le prix de journée de l'accueil de loisirs)



#### **FICHE SANITAIRE**

Pour la sécurité de votre enfant, ce document est **indispensable et obligatoire** sur les accueils de loisirs. N'hésitez pas à l'actualiser, le cas échéant via votre portail famille et à en informer le directeur de l'accueil de loisirs ou son adjoint.

Ce document est nécessaire pour participer aux sorties.

#### **PENSEZ AUX ÉQUIPEMENTS**

Dans un sac à dos fournir à votre enfant :

- Une gourde
- Crème solaire
- Chapeau ou casquette
- Maillot de bain
- Serviette de bain
- Vêtement de pluie (ex : K-way)
- Une paire de baskets
- Une paire de chaussette

Toutes les affaires devront être marquées à son nom.

ATTENTION : afin d'éviter tout accident, nous vous déconseillons très fortement les chaussures qui ne se ferment pas (ex : claquette ou tongs).

En raison d'allergies chez certains enfants, nous vous remercions de ne pas mettre d'aliments dans les sacs à dos de vos enfants.

# Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)



- Si votre enfant à un PAI avec médicaments, ces derniers seront à récupérer le dernier jour de fréquentation sur son accueil habituel à l'année afin de les remettre dès le premier jour au directeur de l'accueil de loisirs où il sera accueilli durant l'été.
- •Concernant les enfants scolarisés en écoles privés fréquentant uniquement les accueils de loisirs durant les vacances scolaires : les médicaments sont à remettre au directeur le premier jour et à reprendre le dernier jour de fréquentation.

Passez de belles vacances!\$





